

# Quels sont les dispositifs publics de soutien social et juridique pour les familles LGBTQIA+ au Luxembourg ?

## Réponse courte

Le Luxembourg garantit aux familles LGBTQIA+ une égalité de traitement complète dans l'accès aux dispositifs publics de soutien, conformément à l'article [L.251-1](#) du Code du travail. Ces familles bénéficient de protections spécifiques en matière de non-discrimination et d'un accompagnement dédié via l'Office national de l'égalité (ONE) et le Centre LGBTIQ+ Luxembourg, avec des droits identiques en matière de prestations familiales, congés parentaux et protection sociale.

## Définition

Au sens de l'article 3 de la loi modifiée du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement, une famille LGBTQIA+ désigne toute configuration familiale incluant des parents ou enfants s'identifiant comme lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexe, asexuel ou appartenant à une minorité de genre ou d'orientation sexuelle. Le droit luxembourgeois assure une protection juridique égale à ces familles.

## Conditions d'exercice

L'accès aux dispositifs de soutien est soumis aux conditions suivantes, conformément à la loi du 23 juillet 2016 sur les prestations familiales :

- Résidence légale au Luxembourg attestée
- Situation familiale régularisée (mariage, partenariat ou filiation établie)
- Inscription auprès des services d'état civil compétents
- Respect des critères d'éligibilité aux prestations sociales selon la législation en vigueur

## Modalités pratiques

Les familles peuvent accéder aux services suivants, conformément à la loi du 28 novembre 2006 :

- Accompagnement juridique personnalisé par l'ONE
- Support psychosocial au Centre LGBTIQ+ Luxembourg
- Traitement des actes d'état civil en mairie
- Gestion des prestations via la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)
- Médiation par le Centre pour l'égalité de traitement (CET)

## Pratiques et recommandations

Pour garantir un accompagnement optimal :

- Constituer un dossier administratif complet et actualisé
- Respecter les protocoles de protection des données sensibles (RGPD)
- Assurer la traçabilité des demandes de prestations
- Faciliter l'orientation vers les services spécialisés
- Maintenir une formation continue du personnel d'accueil

## Cadre juridique

- Article L.251-1 du Code du travail : interdiction des discriminations
- Article L.233-16 du Code du travail : égalité dans les congés familiaux
- Loi modifiée du 19 juin 2013 sur le mariage égalitaire
- Loi du 10 août 2018 relative à la reconnaissance du genre
- Loi modifiée du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement
- Loi du 23 juillet 2016 portant réforme des prestations familiales
- Règlement grand-ducal du 10 mai 2017 sur les procédures administratives

La régularisation administrative des situations familiales est un prérequis essentiel pour accéder à l'ensemble des dispositifs de soutien. Un accompagnement juridique précoce est recommandé pour optimiser l'accès aux droits.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.